



**Message de l'Association universelle d'espéranto à
l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, le
24 janvier 2025**

Éducation, droits humains et justice linguistique... A l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, nous attirons l'attention sur les liens forts entre ces trois thèmes. L'éducation est un droit humain : l'article 26 de la Déclaration universelle des droits humains affirme que l'enseignement élémentaire doit être gratuit et obligatoire, et que « l'enseignement technique et professionnel doit être accessible à chacun selon ses mérites ». Grâce à l'éducation, vous acquérez la capacité de comprendre, d'exiger et d'exercer les autres droits humains.

L'éducation se fait à travers des langues : il faut connaître une langue donnée pour y être éduqué. Une question fondamentale se pose : dans quelles langues les enfants doivent-ils apprendre ? L'apprentissage, surtout au niveau de base, devrait se dérouler de préférence dans la langue maternelle de l'élève ou, à tout le moins, l'élève devrait avoir droit aux ressources nécessaires pour parvenir à une pleine compréhension de la langue d'enseignement.

La première priorité des autorités éducatives est donc de *dispenser un enseignement dans des langues comprises par les élèves* : sans justice linguistique, il ne peut y avoir d'éducation efficace, et sans éducation, il ne peut y avoir de pleins droits humains.

Seul le respect des langues de chacun peut accélérer ce « plein développement de la personnalité humaine » et promouvoir « la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, tous les groupes raciaux ou religieux », ce que vise le même article 26 de la Déclaration universelle.

Les droits humains linguistiques sont fondamentaux pour une telle éducation et constituent également un moyen de préserver les capacités humaines de prise de décision dans un monde d'automatisation et d'intelligence artificielle. Une population pleinement instruite est vitale pour notre avenir.

En décembre 2024, l'Association universelle d'espéranto a célébré, par une conférence internationale à Montevideo, en Uruguay, le 70e anniversaire de la résolution de l'UNESCO sur l'espéranto, qui en 1954 a établi des relations entre l'Association universelle d'espéranto et l'UNESCO, et par conséquent une coopération entre les deux organisations en matière de droits linguistiques. À l'occasion de la Journée internationale de l'éducation 2025, nous promettons notre coopération continue pour une éducation dans toutes les langues, ainsi que pour la compréhension mutuelle et le rapprochement des peuples du monde, également à travers la langue internationale espéranto.